



Bulletin d'information du 13 décembre 2021

Chers adhérentes et adhérents,

La situation sanitaire en ayant décidé autrement, nous résumerons ci-après l'essentiel des sujets que nous aurions dû vous présenter à notre réunion annulée du 13 décembre. N'hésitez pas à consulter notre site pour plus de détails.

Sécurité :

- Une présence policière renforcée dans notre quartier
- 17 radars supplémentaires demandés par la mairie du 6/8 (*)
- Recrudescence des cambriolages (*)

(*) Voir notre site :

<https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/2021/12/04/securite-police/>



Stationnement et circulation :

Des images qui se passent de commentaires. Sachez que la verbalisation du stationnement en double file a été renforcée dans notre secteur.





Sur les trottoirs...pourquoi se gêner ?



Non, elle ne sort pas de stationnement..elle est « garée »

!Nos « fils rouges » :

Avenue Ferdinand FLOTTE publique ou privée ?



Avenue Flotte (ouverte ou fermée) ?

“ Le domaine public est inaliénable et imprescriptible ” (Colbert 1681)

Cette voie a été privatisée depuis plusieurs années. Cela fait 2 ans qu'elle est fermée aux piétons. Pour démontrer davantage son caractère public, il manquait la dernière pièce du puzzle : la procédure de déclassement d'une voie publique.

- Ce déclassement doit être soumis à l'approbation d'un conseil municipal, or aucun conseil municipal de 1998 à nos jours, ne mentionne la cession de l'avenue Flotte.
- Il n'y a donc pas eu de transmission au cadastre pour modification comme le prévoit la procédure. Cette voie n'est toujours pas cadastrée, elle est donc publique.
- Il n'y a eu aucune modification du tableau de classement de cette voie. Le fichier national FANTOIR qui répertorie le nom des voies, confirme le statut de voie publique.

La seule preuve de certains résidents de cette voie, pour justifier la privatisation, est "l'oubli" de la mairie de transmettre cette voie à la Métropole dans le procès-verbal du transfert de compétence du 08 mars 2002. Cela ne lui retire pas pour autant son appartenance au domaine public de la ville de Marseille.

Par LRAR, le maire en date du 30 novembre 2021 indique que "cette voie fait partie du domaine public de la ville de Marseille et demande aux résidents de prendre sans délai, les dispositions nécessaires pour rétablir un accès inconditionnel à toutes les Marseillaises et Marseillais afin qu'ils puissent y circuler librement. Dans le cas contraire nous serions évidemment amenés à prendre les mesures qui s'imposent pour que le droit soit respecté."

Nuisances sonores : Le programme des « réjouissances »



Manifestations sonores en 2022 sur les plages du Prado :

- Marsatac 10-11-12 juin 2022 au Parc Borély
- Delta Festival 29-30 juin 01-02-03 juillet 2022 plages du Prado

-Nocturnes du Beach : Discothèque en plein air plages du Prado

-La Cabane des Amis : soirées DJ en plein air plages du Prado

(Cette activité s'est vue, en 2021, infliger une fermeture administrative pour nuisances nocturnes).

" Le décret n° 2017-1244 du 07 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et sons amplifiés s'applique aux lieux ouverts ou recevant du public, clos ou ouverts accueillant des activités impliquant la diffusion de sons amplifiés dont le niveau sonore est supérieur à 80 dBA "De nombreux lieux sont concernés, festivals, bars diffusant de la musique, activités musicales sur les plages.... Toutes les activités musicales en 2022 sur les plages du Prado doivent donc fournir une étude d'impact. Jusqu'à maintenant ces sociétés ont négligé ou n'ont pas fourni d'étude d'impact conforme à la législation. Pourtant cette étude est une des priorités du décret, car elle sert à fixer, à partir du bruit résiduel, les

limites des niveaux sonores autorisés. En 2024 la Corniche va recevoir les jeux olympiques et on imagine les nuisances sonores si tous les bars du quartier se mettaient à diffuser de la musique! Nous avons alerté à plusieurs reprises le maire, le préfet, la police, le service de santé.. sans grand succès .

Nous avons fait la proposition d'une charte en 3 points dans notre bulletin du 11 octobre 2021, aux pouvoirs publics qui subventionnent les activités musicales sur les plages. Nous espérons qu'ils en tiendront compte. Nous demandons à participer aux réunions préliminaires entre les différents organismes (police,mairie ...) concernant les activités musicales sur les plages ,car le CIQ représente un nombre important de riverains qui ont droit à la parole.

Place Muselier-Honnêteté :



C'est le fil rouge des fils rouges de notre CIQ.

Une visite sur site par Madame Chaboche, adjointe à l'urbanisme et au développement harmonieux s'est produite en présence de M.le Maire du 6/8, de ses adjoints et de riverains. Elle a permis à cette élue de se faire une idée précise de ce « GROS » dossier et des problématiques induites. Un permis de construire a été délivré pour le sous-sol de la place Amiral Muselier et des travaux pourraient commencer courant 2022. Pour la place de l'Honnêteté, une expertise est toujours en cours sur les affaissements constatés. Il faudra être très patient pour retrouver des accès PMR, le retrait des différentes terrasses implantées sans autorisation. L'objectif est de requalifier le tout avant les jeux olympiques 2024 qui se déroulent à une centaine de mètres...

Cadre de vie

Parc national des calanques : Un problème d'accès

C'est la conclusion d'une réunion entre les CIQ du 8ème et les représentants du Parc. Après 10 années d'existence, il est victime de son succès ! Tous les quartiers du littoral Sud sont impactés par cet afflux, la circulation intense, le stationnement parfois anarchique durant les pics de fréquentation. Il faut inciter les touristes et visiteurs à rejoindre ce site remarquable par des moyens alternatifs à la voiture pour éviter l'engorgement du site, des quartiers limitrophes et du seul accès possible pour le rejoindre... Concernant l'incivilité, elle est désormais présente sur l'ensemble du littoral Sud avec l'organisation de fêtes sauvages, de consommation d'alcool, de protoxyde et autres, de barbecues, de feux d'artifices, de nuisances sonores, de rodéos... Des solutions devront être trouvées pour tenter de réduire ces problématiques déjà bien ancrées.



Parc Valbelle : Une réhabilitation tant attendue !



Abandonné pendant plusieurs années, le sort de ce petit parc de proximité est entre nos mains ! En effet, la municipalité a décidé une réhabilitation en concertation avec les riverains et usagers. Votre CIQ a participé aux deux réunions qui se sont déroulées sur place et en Mairie du 6/8 afin de dégager des solutions d'aménagement et de végétalisation. Le projet sera présenté le 16 décembre. Une livraison est prévue courant 2022 selon les choix retenus. Notre CIQ a milité pour une fermeture nocturne, une meilleure accessibilité, un entretien régulier du site (déjà engagé par l'enlèvement d'une soixantaine de souches et la coupe de certains arbres endommagés) ainsi que la prise en compte de la Chapelle Valbelle. Nous restons vigilants sur la mise en œuvre de nos propositions.

Toilettes publiques :

C'est l'Arlésienne.



La mairie du 6/8 a dû faire installer cet été plusieurs toilettes provisoires sur les plages.

Occupation de l'espace public :



Une terrasse qui occupe tout le trottoir et un restaurant qui prend ses aises...



Malgré une récente verbalisation et mise en demeure, rien ne change, au contraire ! Nous allons relancer la mairie.

Trottinettes sur les trottoirs :

Le phénomène persiste....



Notre site fait peau neuve

La pandémie en cours et les mesures sanitaires qu'elle entraîne nous démontre l'importance de savoir communiquer en utilisant les moyens à disposition par les nouvelles technologies.

Pour notre CIQ nous avons choisi pour l'instant de communiquer par notre site.

Vous devez vous l'approprier, c'est d'abord le site de nos adhérents.

Vous y trouverez les actions en cours et leur évolution, des infos que nous estimons importantes pour les habitants du quartier, et bien d'autres choses au fil des évènements.

Nous avons eu quelques difficultés techniques ces dernières semaines, elles devraient être réglées maintenant.

Selon les sujets qui vous intéressent particulièrement consultez :

Le Flash Infos, informations urgentes

Le suivi des actions en cours

Les permis de construire du quartier (Il est possible de les télécharger pour les consulter)

Les questions : réponses du CSA (Comité de Sécurité de l'Arrondissement).

Les divers dossiers sont, soit à lire directement, soit à ouvrir en cliquant sur des images, soit en cliquant sur des liens.

Tout est consultable sur Smartphones, (Apple, Android ou Microsoft), tablettes (I Pad ou Android)

Ou, bien entendu, PC sous Windows.

Il est très important que nos adhérents participent également à alimenter nos rubriques.

Faites-nous part des sujets qui vous préoccupent ou de ceux qui nécessitent pour vous une explication ou une intervention des autorités municipales, métropolitaines ou nationale....

Demandez ici des informations sur un Permis de Construire, signalez des occupations du domaine public illicite, etc...

Envoyez un mail à l'adresse ciqsaintginiezpradoplage@gmail.com et notre bureau, réuni tous les mercredis, examinera votre demande avec attention et jugera de l'action à mener, ou vous aiguillera sur la procédure à suivre.

Du nouveau au CIQ

Plus précisément, un nouveau, en la personne de Philippe Mortelec, (en « CDD » jusqu'à sa titularisation qui interviendra lors de la prochaine assemblée générale !). Il rejoint le bureau en qualité de secrétaire-général adjoint. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



Nous n'avons pas pu apprécier, le buffet, les oreillettes et tuiles de Régine Julien, ni le Sancerre, le champagne et les fromages de la Maison Godon, mais qu'ils soient remerciés de leur intention. Ce n'est que partie remise ! Bonnes fêtes à tous et rendez-vous le 24 janvier 2022 pour notre gâteau des Rois

